

FUMEL VALLÉE DU LOT

34 Avenue de l'Usine BP.10037 - 47502 FUMEL Cédex

<p><u>Extrait du Registre des Délibérations</u></p> <p>Conseil Communautaire, Séance du 15 février 2024</p>	<p>L'an Deux Mille vingt-quatre, le 15 février à 18h00, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué le 09 février 2024, s'est réuni en séance publique ordinaire à la Salle du Conseil de Fumel Vallée du Lot, à Fumel sous la Présidence de Monsieur Didier CAMINADE, Président</p>
---	--

Membres titulaires présents :

Mesdames, Messieurs :

ALLEMAND Pierre, AMBROISE Philippe, ARANDA Francis, ARONDEL Jean-Pierre, BALSAC Didier, BELLEAU Marie-Hélène, BIHOUE Yann, BILLOUX Bruno, BORIE Daniel, BOUCHER RÉZÉ Séverine, BOUQUET Thierry, BREL Chantal, CALMEL Jean-Pierre, CAMINADE Didier, CONGÉ Marie-Yvonne, COSTES Marie, DELPY Jean-Luc, GARGOWITSCH Sophie, GRASSET Éric, GUÉRIN Gilbert, JURQUET Bernard, LABROUE Cédric, LAFOZ Michèle, LARIVIÈRE Yvette, LE CORRE José, MUCHA Jean-Luc, PAILLAS Lionel, PICCOLI Jacques, POUCHOU Marie-Thérèse, SCHMITZ Jean-Marc, SOTTORIVA Olivier, STARCK Josiane, STREIFF Céline, TALET Marie-Lou, THÉLIOL Jean-Jacques, TORO Viviane, VIDAL Aline.

Membre(s) titulaire(s) absent(s) excusé(s) :

Madame VIGNEAU Céline,
Messieurs ALBASI Maxime, QUEYREL Jean-Marie.

Membre(s) titulaire(s) absent(s) représenté(s) par un membre suppléant :

Néant.

Membre(s) titulaire(s) absent(s) représenté(s) par procuration :

Monsieur BABIEL Jean-Pierre procuration à Madame VIDAL Aline,
Monsieur BROUILLET Jean-Jacques procuration à Madame LAFOZ Michèle,
Monsieur COSTES Jean-Louis procuration à Monsieur ARANDA Francis,
Madame GRIFFEILLE Martine procuration à Madame CONGÉ Marie-Yvonne,
Madame LAFON Nadine procuration à Madame GARGOWITSCH Sophie,
Madame LAURENT Nathalie procuration à Monsieur CAMINADE Didier,
Monsieur MOULY Jean-Pierre procuration à Madame STARCK Josiane,
Madame PINSOLLES Sophie procuration à Monsieur BIHOUE Yann,
Monsieur SÉGALA Jean-François procuration à Monsieur THÉLIOL Jean-Jacques,
Madame SICOT Maryse procuration à Madame BREL Chantal.

<p>Secrétaire de Séance : GARGOWITSCH Sophie</p>	<p>Conseillers en exercice : 50 Présents (titulaires et suppléants) : 37 Pouvoir(s) : 10 Votants : 47</p>
--	---

N°2024A-07-FIN : DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2024

Madame Marie COSTES, Vice-présidente, explique que conformément à l'article L. 2312-1 du C.G.C.T. et aux statuts de Fumel Vallée du Lot, un débat doit avoir lieu au sein de l'Assemblée sur les orientations générales du budget primitif 2024 dans les deux mois précédant son vote définitif.

Elle précise que le Débat d'Orientation Budgétaire a pour but de renforcer la démocratie participative en instaurant une discussion au sein de l'Assemblée délibérante sur les priorités et les évolutions de la situation financière de la collectivité.

Il améliore l'information transmise à l'Assemblée délibérante. Il donne également aux élus la possibilité de s'exprimer sur la situation financière de leur collectivité.

Madame la Vice-présidente rappelle à l'Assemblée que la Loi de Programmation des Finances Publiques (LPFP) contient les règles concernant le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB). L'article II de l'article 13 de la LPFP dispose :

« A l'occasion du DOB, chaque collectivité territoriale ou groupement de collectivités territoriales présente ses objectifs concernant :

1°) - l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement ;

2°) - l'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette.

Ces éléments prennent en compte les budgets principaux et l'ensemble des budgets annexes ».

Madame la Vice-présidente propose ensuite à l'Assemblée délibérante un rapport de présentation de la situation financière de la collectivité et des axes de travail qui vont guider l'élaboration du budget 2024.

Après avoir recueilli les différentes observations, Madame la Vice-présidente propose à l'Assemblée de prendre acte des orientations budgétaires présentées dans le document annexé à la présente délibération.

**Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,
le Conseil Communautaire**

1°) - Prend acte que le débat d'orientation budgétaire 2024 a bien eu lieu au vu des propositions présentées en annexe.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme
Fumel, le 15 février 2024

La Secrétaire de séance,



GARGOWITSCH Sophie

Le Président,



Didier CAMINADE

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises

Certifié exécutoire le : 20 février 2024

Reçu en Préfecture le :

Publié ou Notifié le : 20 février 2024
